

Citations de l'homélie du dimanche 19 juillet 2026

Redécouvrir l'existence de valeurs essentielles

Pour l'avenir de la société et pour le développement d'une saine démocratie, il est urgent de redécouvrir l'existence de valeurs humaines et morales essentielles et originelles, qui découlent de la vérité même de l'être humain (...) : ce sont des valeurs qu'aucune personne, aucune majorité ni aucun État ne pourront jamais créer, modifier ou abolir, mais que l'on est tenu de reconnaître, respecter et promouvoir.

Saint Jean-Paul II, encyclique [*Evangelium vitæ*](#) sur la valeur et l'inviolabilité de la vie humaine (25 mars 1995), n. 71.

Des valeurs fondées sur la loi naturelle

Le fondement de ces valeurs ne peut se trouver dans des « majorités » d'opinion provisoires et fluctuantes, mais seulement dans la reconnaissance d'une loi morale objective qui, en tant que « loi naturelle » inscrite dans le cœur de l'homme, est une référence normative pour la loi civile elle-même.

[*Evangelium vitæ*](#), n. 70

La loi naturelle est gravée dans la conscience

Au fond de sa conscience, l'homme découvre la présence d'une loi qu'il ne s'est pas donnée lui-même, mais à laquelle il est tenu d'obéir. Cette voix ne cesse de le presser d'accomplir le bien et d'éviter le mal.

[*Catéchisme de l'Église catholique*](#), n. 1776, citant la constitution pastorale [*Gaudium et spes*](#) du concile Vatican II, n. 16.

La loi naturelle selon Cicéron

Il existe une véritable loi, conforme à la nature, répandue chez tous les hommes, immuable et éternelle ; ses ordres appellent au devoir, ses interdictions détournent de la faute. (...) Nous ne pouvons en être dispensés ni par le Sénat ni par le peuple. (...)

Cette loi n'est pas autre à Rome qu'à Athènes ; c'est une loi unique, éternelle et immuable, qui s'étendra à toutes les nations et toutes les époques. Unique aussi est le Dieu qui en est l'auteur. (...)

Celui qui ne lui obéirait pas se fuirait lui-même et, méprisant la nature humaine, déchaînerait par là même les plus grands châtiments, même s'il échappait à tous les autres supplices que l'on peut imaginer.

Cicéron (106-43 av. J.Ch.), [*De republica*](#), III, 17 (cité partiellement dans le [*Catéchisme de l'Église catholique*](#), n. 1956)

Les lois contraires à l'ordre moral n'obligent pas les consciences

L'autorité, exigée par l'ordre moral, émane de Dieu. Si donc il arrive aux dirigeants d'édicter des lois ou de prendre des mesures contraires à cet ordre moral et par conséquent, à la volonté divine, ces dispositions ne peuvent obliger les consciences. (Jean XXIII, [*Pacem in terris*](#), II) (...)

L'avortement et l'euthanasie étant des crimes qu'aucune loi humaine ne peut prétendre légitimer, des lois de cette nature sont entièrement dépourvues d'une authentique validité juridique ; non seulement elles ne créent aucune obligation pour la conscience, mais elles entraînent une obligation grave et précise de s'y opposer par l'objection de conscience.

[*Evangelium vitæ*](#), nn. 72...73

L'objection de conscience, droit et devoir

Refuser de participer à la perpétration d'une injustice est non seulement un devoir moral, mais aussi un droit humain élémentaire.

[*Evangelium vitæ*](#), n. 74

Voir [ici](#) le texte complet de l'encyclique [*Evangelium vitæ*](#) sur la valeur et l'inviolabilité de la vie humaine du 25 mars 1992 sur le site internet du Vatican.